

## Fiche-action n°NE4

**Faire découvrir à la population les richesses du patrimoine naturel communal et les sensibiliser à leur sauvegarde**

L'action consiste à confier à des associations ou institutions l'organisation et l'animation d'événements périodiques sur le thème de la Nature (diversité biologique, protection de sites et d'espèces, écologie, etc.), du paysage et de l'environnement ainsi que de mettre à disposition une documentation s'y rapportant. Ceux-ci seraient destinés aux enfants, familles, retraités, groupements, etc. de Bernex et environs. Didactique, le but est d'assurer une meilleure compréhension et connaissance des milieux naturels et semi-naturels incitant ainsi à davantage de respect.

Cette fiche-action présente des liens avec les fiches-action NE1, NE2 et NE3.2

### Situation et justification :

La Nature est encore souvent méconnue, tant des adultes que des enfants. Il y a en outre lieu de compléter le travail déjà accompli par l'école dans ce domaine, d'autant que celui-ci ne touche que les enfants et les jeunes

Il s'avère donc utile de compléter les connaissances générales de la population, de la sensibiliser à la fragilité de la Nature et de l'environnement et à la nécessité de conserver et/ou de restituer aux écosystèmes l'intégrité de leurs structures et fonctions, d'induire des comportements responsables, tant individuels que collectifs.

### Objectifs visés :

- ❖ faire découvrir la richesse des milieux naturels de la région ainsi que leur fonctionnement écologique (chaîne alimentaire, métabolisme, interdépendance entre flore et faune, etc.)
- ❖ sensibiliser les participants à la fragilité de ces écosystèmes,
- ❖ les informer sur les problèmes de pollution et de dévitalisation engendrés par le développement des réalisations et activités humaines ainsi que sur les remèdes existants et appliqués pour pallier ces impacts,
- ❖ les initier à raisonner en termes de développement durable (détermination des enjeux environnementaux, sociaux et économiques liés à la gestion des sites étudiés),
- ❖ les inciter à respecter leur environnement,
- ❖ leur indiquer les moyens qui sont à leur portée pour agir individuellement dans ce sens (écogestes),
- ❖ Faire vivre les associations dans la commune en instituant un partenariat avec elles (opération gagnant-gagnant)

### Pertinence « développement durable » de l'action :

Pôle environnemental : améliorer la qualité de l'environnement et la préservation de la Nature

Pôle social : améliorer les connaissances sur la Nature et la sensibilité à sa protection; inciter au respect de l'environnement et de la Nature; augmenter l'offre de loisirs culturels dans le domaine de l'environnement; donner envie de poursuivre sa découverte de la Nature et de l'environnement en complément des enseignements déjà prodigués par l'école; favoriser l'enrichissement personnel

Pôle économique : diminuer les coûts de la lutte contre les dégradations des milieux naturels et de leur entretien

### **Descriptif de l'action:**

La commune contribuerait à la vocation pédagogique que déploient déjà certaines associations et institutions en leur passant commande ou en leur offrant l'opportunité d'organiser des animations didactiques thématiques de diverses natures destinées aux communiens et à leurs amis, aux familles (intergénérationnelles), aux classes d'écoles, scouts, clubs, groupes d'aînés, etc. Les frais engendrés seraient assurés en partie par la commune (indemnités, mise à disposition de documentation) et en partie par les participants (frais d'inscription), les associations et institutions fournissant bénévolement tout ou partie des prestations.

La commune se chargerait de la promotion des manifestations et de l'inscription des participants, les personnes compétentes issues d'institutions et associations s'engageant à préparer, animer et encadrer les événements qui se dérouleraient sur des journées, demi-journées ou soirées sur différents thèmes liés :

- à la richesse du patrimoine naturel
- à la protection de la Nature, des paysages et de l'environnement,
- à l'écologie,
- aux conséquences de l'emprise humaine sur les écosystèmes,
- à la conservation des milieux naturels,
- à la protection des espèces
- etc.

En liaison avec l'action 3.2, les événements pourraient aussi toucher à la culture, au jardinage, aux animaux domestiques, etc.

A titre d'illustration, quelques exemples de sujets :

- étude de la diversité biologique d'un étang
- excursions pédagogiques sur les biotopes dédiés à l'éducation créés dans le cadre de la revitalisation de l'Aire (à discuter avec le service de la « renat » de la Direction générale de l'eau (Etat de GE) qui réalise le projet)
- lutte contre la phobie des animaux sauvages, souvent par méconnaissance (vipères, insectes,...).
- visite de jardins familiaux avec participation aux travaux de jardinage de potagers, par exemple
- participation des jeunes et/ou des familles à un nettoyage de biotope / cours d'eau

Ces événements prendraient la forme :

- d'excursions (prélèvements, mesures et observations de terrain) suivies ou non d'ateliers (exposé, étude du matériel récolté, observations au microscope et à la loupe, déterminations, jeux, etc.)
- d'ateliers (cf. travaux pratiques) ou de cours
- de tables rondes ou conférences-débats,
- de visites guidées (STEP, entreprises, laboratoires, usine d'incinération des ordures des Cheneviers, Serbeco, fermes, etc.)
- de pique-niques à thème
- de jeux, concours éventuels
- d'expositions
- etc.

Les publics visés seraient les enfants, les ados et jeunes adultes, les classes, les familles, les employés d'entreprises, les « jeunes » retraités, les aînés, les membres de clubs, les scouts, etc.

Les événements seraient accompagnés de commentaires / discussions, d'un lien avec les enjeux de développement et les moyens d'intervention possibles (protection, revitalisation, entretien). Les participants bénéficieraient éventuellement d'un soutien didactique relatif aux sujets traités sous forme de documentation écrite ou audiovisuelle (brochures, diaporamas, vidéos, jeux électroniques ou non, documents téléchargeables ou en lien sur le site internet de la commune),

La fréquence des événements pourrait être mensuelle ou bimestrielle par exemple (6 à 10 événements par an) ou plus faible au début pour tester le succès et adaptée par la suite.

**Calendrier :**

Dès l'accord du CM

**Responsables :**

Conseil administratif, secrétaire général, services ad hoc (Département Environnement et Services extérieurs,...) le service social

**Partenaires et mode de participation :**

Associations (Pro Natura, ASL, WWF p. ex.), Ecologues, Université, experts, etc.

**Budget :**

Frais liés à l'indemnisation des intervenants, du matériel didactique, de la documentation, etc.  
Les participants pourraient payer une modeste contribution qui couvrirait en partie les frais.

**Indicateurs de développement durable :**

Succès de l'entreprise en termes d'intérêt et de motivation de la part des participants (taux de fréquentation)

Compréhension et acceptation des enjeux par les participants

Amélioration du respect des milieux naturels et de leur propreté

**Suivi et amélioration continue :**

Assurer la permanence des événements d'année en année et le renouvellement des sujets ou leur reprise en cas de grand succès



RJ – bureau ECO 21 17.09.09